

ANRTNEWS

N° 4 • Mars 2014

Editorial



AZDINE EL MOUNTASSIR BILLAH
 Directeur Général de l'ANRT

Rentrée chargée pour le secteur des télécommunications au Maroc. L'adoption d'un projet de loi modifiant et complétant la loi relative à la poste et télécommunications constitue sans doute un tournant majeur pour le paysage des télécoms et des technologies de l'information dans notre pays. Les changements introduits versent, dans leur grande majorité, dans l'intérêt du consommateur. Cela passe, bien des fois, par un meilleur encadrement de la complémentarité entre opérateurs et la mutualisation des capacités techniques et des infrastructures. Autre fait notable: l'intégration du haut débit dans la définition du service universel. Une mise à jour indispensable pour faire face aux défis numériques qui attendent notre pays. Un pas nécessaire pour généraliser et démocratiser l'accès à Internet, et donc au savoir. Ce début d'année est également marqué par la publication de nouveaux chiffres qui confirment que l'accès aux services télécoms et technologies de l'information est en constante amélioration. Preuve en est la baisse continue des factures moyennes de consommation d'Internet, par exemple, et l'évolution positive des usages télécoms dans notre pays. Tout cela devrait nous rassurer quant à l'avenir de notre secteur au Maroc. L'engouement sans cesse renouvelé de nos concitoyens pour davantage d'outils technologiques et de solutions de communication devrait, lui, nous inciter à multiplier nos efforts pour rendre encore plus accessible ces technologies de demain.

Bonne lecture !



LOIS DES TÉLÉCOMS

La réforme **en marche**

C'est fait. Le conseil des Ministres a adopté le 20 Janvier le projet de loi modifiant et complétant la loi 24-96 relative à la poste et télécommunications. 16 ans après sa promulgation, le texte connaît de grands changements au bénéfice du consommateur et de la concurrence dans le secteur.

Le nouveau texte intègre ainsi plusieurs notions comme la prestation d'itinérance nationale, dont le texte a détaillé les modalités de fonctionnement. En clair, cette dernière permet à un abonné mobile d'utiliser le réseau mobile d'un autre exploitant si la zone où il se trouve n'est pas couverte par son opérateur. Toujours dans le même ordre d'idées, le nouveau texte prévoit de clarifier et de renforcer la notion de partage des infrastructures entre les opérateurs de télécommunications et de fixer les obligations qui en découlent, y compris la publication par lesdits opérateurs d'une offre de partage et la mise en place d'une base de données des infrastructures dont ils disposent.

S'agissant des attributions de l'ANRT définies par l'article 29 de la loi sur la poste et télécommunications, elles ont été davantage

explicitées par le nouveau texte de loi, en ce qui concerne le contrôle de l'exécution des obligations et missions de service universel, la gestion et la surveillance du spectre des fréquences radioélectriques, le respect des termes des licences et la conduite, pour le compte de l'Etat, de projets rentrant dans le cadre du développement des technologies de l'information.

Mais aussi ...

Désormais, le périmètre du Service universel inclut la notion de haut débit. Le nouveau texte prévoit la possibilité de compensation des opérateurs ayant réalisé, au titre d'un exercice donné, des missions de service universel dont le montant dépasse celui correspondant à leurs contributions annuelles. Sur le volet réglementaire, la nouvelle loi prévoit également la mise en place d'un régime de sanctions pécuniaires proportionnées à la gravité du manquement constaté, et qui seraient prononcées par un Comité des infractions institué à cet effet.

ANRTNEWS

N° 4 • Mars 2014



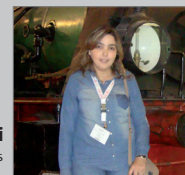
CARTES SIM

La fin de l'anonymat

L'Agence nationale de réglementation des télécommunications installe de nouvelles règles dans le marché du prépayé. A partir du 1er avril 2014, l'accès aux services mobiles sera soumis à l'identification préalable et complète du client lors de la souscription. La vente des cartes mobiles prépayées et pré-activées par les opérateurs ne sera plus autorisée. En clair, aucune activation de carte ne sera possible sans l'ouverture d'un dossier comportant le nom, le prénom, le numéro d'identité national ainsi que le formulaire de souscription dûment signé. Objectif : identifier clairement tous les détenteurs de cartes mobiles 2G et 3G et formaliser les

relations contractuelles qui lient les exploitants à leurs abonnés mobiles en garantissant les droits et obligations de chacun. Quid des clients actifs, et qui ont déjà acquis ces cartes pré-activées ? Ils seront obligés de s'identifier auprès de leurs opérateurs dans un délai bien déterminé. Des campagnes de communications sont prévues pour sensibiliser le grand public à ce changement majeur. En tout, les opérateurs disposent d'une année à compter du 1er avril 2014 pour identifier tous leurs clients mobiles et fiabiliser leurs bases de données. Au delà de ce délai, toute carte dont le détenteur ne sera pas identifiée sera en effet désactivée.

3 questions à...



Afaf El Maayati
 Chef de service Entité Prospectives et Nouvelles Technologies

Le Maroc bénéficiera à son tour des nouvelles extensions de sites internet en caractères arabes. De quoi s'agit-il exactement ?

Dans le cadre de la création de nouvelles extensions de pays (ccTLD - Country Code Top Level Domain) en caractères non latins (arabe, chinois, russe, etc.), l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) a approuvé la demande de délégation présentée par l'ANRT pour la gestion du ccTLD arabe « .المغرب ».

Qui s'occupera de la gestion de cette nouvelle extension ?

La gestion des domaines « .ma » et « .المغرب » implique quatre intervenants, l'ANRT en tant qu'administrateur des domaines « .ma » et « .المغرب », l'Exploitant qui est l'organisme désigné par l'ANRT, chargé de la gestion administrative et technique des noms de domaines « .ma » et « .المغرب », les prestataires chargés de la commercialisation des noms de domaine, et les titulaires des noms de domaines « .ma » ou « .المغرب ». Ainsi, et afin d'améliorer les conditions de gestion technique et administrative du domaine « .ma », l'ANRT a désigné l'opérateur Itissalat Al-Maghrib (IAM), en tant qu'Exploitant de la nouvelle plateforme de gestion du domaine « .ma », sur la base d'un cahier des charges établi par l'Agence, découlant d'une convention signée entre les deux parties pour une durée de 7 ans.

Concrètement, quand pourra-t-on utiliser les premières extensions en arabe au Maroc ?

La mise en œuvre de la nouvelle solution de gestion des domaines « .ma » ou « .المغرب » est prévue au cours du 4ème trimestre de 2014.

Le processus pour l'ouverture de l'extension « .المغرب » sera défini ultérieurement par l'agence.

SUR LE FIL

LE CHIFFRE

14%

Les prix des offres Internet ont baissé en moyenne de 14% en 2013. C'est ce qu'indique un rapport de l'ANRT sur "l'évolution du secteur des télécommunications". La facture moyenne mensuelle est en effet passée de 42 à 36 DH hors taxes par mois et par client. Cette baisse est encore plus visible sur le segment de l'internet mobile (3G) où les prix sont passés de 27 à 21 Dhs hors taxes par mois et par client, soit une baisse de 22%.

LE MOT

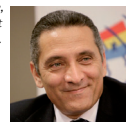
NFC

Near Field Communication ou Communication en champ proche est une technologie qui permet l'échange d'information entre deux périphériques placés à une distance de plus ou moins 10 cm. La technologie est déjà utilisée pour le paiement par carte ou par mobile pour des petites sommes. Elle est également de plus en plus utilisée pour le contrôle d'accès. Contrairement au Wifi et au Bluetooth, la NFC établit automatiquement la connexion sans activation ou autorisation préalable.

LE DIXIT

« Je suis favorable à ce qu'un débat large et inclusif soit ouvert autour de l'avant-projet de loi sur le numérique. Le code du numérique est trop important et structurant pour ne pas faire l'objet d'un large consensus »

Moulay Hafid El Alamy, ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.



MOULAY HAFID EL ALAMY
 ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.

ANRTNEWS

N° 4 • Mars 2014



ON Y ÉTAIT

RDV planétaire à Barcelone

Le monde des télécoms s'est retrouvé à Barcelone du 24 au 27 février 2014 à l'occasion du World Mobile Congress, devenu un rendez-vous incontournable consacré aux nouvelles tendances et perspectives des télécommunications mobiles sur la planète. Une délégation de l'ANRT y était présente et a pu mesurer l'engouement que suscite désormais cet événement. L'édition 2014 a en effet attiré plus de 90.000 personnes, entre constructeurs, opérateurs, régulateurs, blogueurs, journalistes ou particuliers. « L'avenir sera plus miniaturisé, retient d'emblée Ahmed Khaouja, Directeur de la concurrence et du suivi des opérateurs. Les constructeurs se sont ingéniés à présenter leurs meilleures applications. En tant que régulateur, nous nous sommes davantage intéressés aux réseaux qui seront plus sophistiqués. Les antennes seront conçues de façon à tenir compte de l'esthétique de la ville. On pense par exemple désormais à les intégrer aux lampadaires publics ou encore aux panneaux publicitaires. Cela va révolutionner l'urbanisme ! », poursuit M. Khaouja. Les modes de connexion mobiles ont également été au centre des débats et des expositions. On parle

de plus en plus d'alliance du Wifi avec les réseaux mobiles comme la 4G, mais le monde des télécoms a déjà les yeux rivés sur la 5G, prévue pour 2020. Cette connexion mobile est 1000 fois plus rapide que les systèmes mobiles actuels.

D'autres grandes annonces ont été faites lors de ce rendez-vous planétaire des technologies mobiles comme la commercialisation prochaine de « Smartphones » low-cost démarrant à 25 euros (moins de 300 dhs). L'édition 2014 a également été marquée par la présentation d'une multitude d'objets connectés comme la voiture intelligente, le bracelet fait-tout ou encore cette tablette qui assure un suivi à distance de l'état de votre dentition ou la fréquence de votre rythme cardiaque.

La délégation de l'ANRT, qui comprenait également le Directeur Général et le Directeur Technique de l'Agence, a eu des contacts avec plusieurs décideurs. L'ANRT a même été sollicitée par GSMA Global International pour l'organisation d'un atelier sur des thématiques NTIC intéressant le monde arabe.

INTERNATIONAL

• Bientôt la 5G !

La Corée du Sud a récemment annoncé un projet de 1,1 milliard d'euros pour la mise en place d'un réseau de cinquième génération, dit 5G. La différence avec les réseaux existants (3G et 4G) ? La connexion de cinquième génération est un millier de fois plus rapide que la 4G. Elle permet par exemple de télécharger un film en haute définition en une seconde.

• Technologie toutes !

C'est la 16^{ème} édition du rapport Pricewaterhouse Coopers (PwC) Annual Global CEO Survey qui le dit : 87% des présidents directeurs généraux en Afrique envisagent d'accroître les investissements dans les technologies en 2014. Cela figure même dans le Top 3 de leurs priorités. Le rapport indique que parmi les cadres supérieurs, la technologie est perçue comme un catalyseur facile de l'agilité et de la croissance, car elle aide à la gestion des risques et au développement des compétences.

• Réseau européen

Après la polémique autour des écoutes téléphoniques américaines en Europe, la chancelière allemande Angela Merkel rêve désormais d'un réseau européen des télécommunications afin de protéger les données personnelles des citoyens du Vieux continent et éviter qu'elles ne transitent par les États-Unis. Pour la chancelière, il est en effet impensable que des entreprises comme Facebook ou Google exercent leurs activités dans des pays qui n'offrent qu'une faible protection des données personnelles, tout en ayant des activités dans des pays où la législation est plus stricte.

ANRTNEWS

N° 4 • Mars 2014



CARTE VISITE

TOUT SAVOIR Objets connectés

Nous connaissons déjà la montre, la télévision et le drone connecté à nos Smartphones et autres tablettes. Mais en 2020, le monde comptera 80 milliards d'objets connectés à Internet selon une étude de l'institut Idate.

Cela englobera certainement les voitures, les robots à tout faire, les vêtements munis de capteurs intelligents, les appareils électroménagers, le mobilier urbain, les transports publics, etc. Derrière cette révolution des technologies de réalité augmentée, d'Internet des objets, de puces RFID, etc. Bref, ce qui était jusque là une tendance s'avère être une vraie lame de fond qui réduira à coup sûr la frontière entre vie réelle et vie virtuelle.

Soft Center. Un pont entre l'université et l'entreprise

Le Soft Centre est un Centre de Recherche et Développement dans le domaine du logiciel, appelé à offrir au Maroc un centre de référence dans le domaine. Il a démarré en 2011, avec à son actif la réalisation de 3 projets R&D. Depuis sa création, le Soft Centre n'a cessé d'œuvrer pour établir un "pont de l'innovation" entre le monde universitaire de la recherche dans le domaine du logiciel et le monde de l'entreprise privée et de l'entrepreneuriat au sein du secteur des technologies de l'information. Et ce, dans l'objectif de faire naître des découvertes dans le domaine de l'innovation logicielle.

« Le Soft Center s'est positionné en tant

que plateforme de mise en relation entre le monde des affaires du secteur IT et le milieu universitaire. L'objectif est de faire naître des découvertes capitales dans le domaine de l'innovation logicielle. Depuis notre démarrage en 2011, plus de 21 projets de R&D logiciels ont été initiés avec une tendance qui se confirme sur le segment des projets d'applications mobiles », explique Jamal Bennhamou, Directeur du Soft Center.

Depuis peu, le Soft Center a fait des petits parmi lesquels le Skills center. « Cette structure permet de mettre à disposition des ressources mutualisées (infrastructures,

données d'intérêt commun, expertise technologique, networking) au profit des opérateurs marocains dans le but de favoriser l'essor du tissu des TPE et PME sur le segment des applications mobiles », conclut Jamal Benhamou. Depuis son lancement, le centre a accompagné plusieurs entreprises pour la réalisation de différents projets. Le centre accompagne notamment des donneurs d'ordre comme l'ANRT, le RCAR, le CIH, la Bourse de Casablanca, le ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, la CNSS et bien d'autres.

Edition

Le plan national de fréquences vient d'être mis à jour. Il sera incessamment consultable sur le site web de l'ANRT. Le document est un instrument essentiel pour la planification des ressources que constituent les fréquences radio et donne un aperçu de l'utilisation nationale du spectre des fréquences. Le PNF opère enfin une distinction entre les bandes civiles, non-civiles et partagées, ainsi qu'entre les attributions primaires et secondaires.

Evènements

L'ANRT a accueilli deux grandes rencontres la semaine dernière à Rabat. D'abord, un atelier sur "Les meilleures pratiques pour réussir le déploiement de réseaux haut débit dans la région Arabe". L'évènement, est organisé dans le cadre de l'AREGNET et a connu la participation de l'Union Internationale des télécommunications.

La deuxième manifestation est le Forum sur les réseaux de nouvelle génération. L'évènement a réuni des organismes et départements des télécommunications et des nouvelles technologies des pays arabes. Il vise à former des compétences et échanger des expériences sur la transition de réseaux conventionnels vers des réseaux de nouvelle génération dans les pays émergents.